



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 29 octobre 2015

1. Elections communales 2016 (Raymond Bron)

Dispositif d'information

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil, une séance d'information publique sera organisée le mardi 24 novembre prochain à 19h30 à la Maison villageoise. A cette occasion, la formation et le fonctionnement des deux organes politiques de la Commune – exécutif et délibérant – seront présentés, ainsi que les règles et délais applicables pour ces élections du printemps prochain. Les documents seront disponibles pour permettre à celles et ceux qui le désirent de se préinscrire à l'issue de la séance.

La Municipalité et le bureau du Conseil prépareront la réunion de concert et comptent sur la présence des membres du Conseil, ainsi que sur la publicité qu'ils feront auprès de leur entourage pour que cette séance réunisse une assemblée représentative de la population. Une page d'information officielle (PIO) sera publiée dans la semaine du 9 novembre 2015.

2. Affaires générales (Raymond Bron)

Centre sportif de Malley

Comme annoncé dans nos dernières communications, la Municipalité tient à vous informer régulièrement sur l'évolution de ce projet régional.

Vous avez reçu avec l'invitation à la présente séance un document d'information édité par Lausanne-Région présentant l'état général du dossier en septembre.

Notons qu'au début de cette semaine, le Conseil communal de Morrens, dernier à avoir été saisi du préavis, a refusé de s'adhérer à la convention fixant les modalités de soutien à la couverture des frais d'exploitation du centre sportif ; la raison invoquée est le manque de transports publics performants pour se rendre à Malley depuis le village de Morrens.

Le projet primé se trouve actuellement dans la phase délicate des ajustements fins aux besoins des utilisateurs (jauge des tribunes, places des loges, cohérence du service de restauration, relations utiles entre les divers sports, optimisation de certains espaces, etc). Le maître d'ouvrage – le Conseil d'administration du CIGM – et le maître d'œuvre – le bureau Pont 12 – consultent les clubs utilisateurs et s'entourent de spécialistes pour préparer les plans destinés à être mis à l'enquête publique en juin prochain.

Enfin, la phase de construction de la nouvelle patinoire, phase de transition pendant laquelle le Lausanne Hockey Club (LHC), de même que toutes les autres équipes régionales de hockey, devront pouvoir continuer de s'entraîner et participer à leurs championnats respectifs, fait l'objet d'une analyse minutieuse dont les conclusions devraient être rendues à la fin de cette année.



3. Formation et jeunesse (Jean-Pierre Sterchi)

Garderie Arc-en-Ciel

En 2015, les Municipalités des quatre villages (Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens) ont accepté de changer le mode de calcul de la garantie de déficit accordée à la Garderie Arc-en-Ciel en le basant sur les heures consommées et non plus sur un forfait. Il s'agit d'appliquer le même système que celui pratiqué par l'EFAJE. Ainsi pour Cugy, l'estimation de 20'172 heures (62% du total des heures consommées) à CHF 2.14 l'heure représente un montant de CHF 44'000.- qui a été mis à notre budget 2015.

Au 31 juillet 2015, la participation budgétée des Communes ne suffisait pas pour couvrir le déficit de CHF 96'540.-. La consommation réelle de Cugy a été de 16'800 heures (64.21% du total de heures consommées) à CHF 3.69 l'heure. La participation de notre Commune se monte ainsi à CHF 61'989.-. Un montant de CHF 17'989.- manque pour couvrir notre part du déficit 2014-2015.

Le comité de l'Association qui gère la Garderie s'est à nouveau approché des quatre Communes pour tenter d'obtenir un soutien financier supplémentaire. Les quatre syndicats se sont réunis pour écouter les représentants du comité d'AEC et pour comprendre la situation.

En résumé, les constats faits en 2014 sont à nouveau applicables en 2015, à savoir qu'une structure ne peut pas fonctionner sans une participation plus importante des Communes. Il faut savoir que la Garderie, qui était auparavant un Jardin d'enfants, a élargi son offre en ouvrant la structure à midi et en allongeant la durée de la journée. Cette offre, qui répond aux besoins des parents qui travaillent, a pour conséquence d'augmenter les heures d'ouverture de la Garderie sans toutefois parvenir à la « remplir » tout au long de la journée. Voici une conséquence pour exemple : une éducatrice est payée au même tarif, qu'elle soit responsable d'un groupe de 4 ou 8 enfants, alors que les produits d'écologie passent du simple au double.

Concernant le coût à l'heure, il a subi une hausse non négligeable en cours d'année en passant de CHF 2.14 (budget 14-15) à CHF 3.69 (comptes 14-15). Cette augmentation est due essentiellement à l'estimation trop optimiste des heures de fréquentation.

Relevons cependant que l'EFAJE, qui offre aussi ces prestations au niveau préscolaire, facture CHF 4.83 (en 2014) et CHF 4.29 (en 2015) par heure consommée, ceci sans compter la part fixe administrative facturée aux communes. Ainsi, si la structure AEC n'existait pas, les Communes paieraient plus cher le placement des enfants dans une des garderies de l'EFAJE.

Cette comparaison a amené les représentants des organes délibérants à accepter d'aider la Garderie AEC à boucler ses comptes 2014-2015.

D'autre part, une séance de travail a été mise sur pied en septembre avec la participation des municipaux en charge de ce dossier afin de discuter de l'avenir de la structure et d'en garantir sa pérennité. Le souhait du comité actuel d'AEC de remettre les commandes de cette garderie soit à l'EFAJE soit à la Commune de Cugy n'est pour l'heure pas retenu. La piste privilégiée, dans un premier temps, est de tenter de renouveler le comité de cette association en stimulant les parents. Une première Assemblée générale d'AEC n'a pas permis de renouveler complètement le comité et une deuxième séance sera nécessaire. Vous serez tenus au courant de l'évolution de la conduite de cette structure qui accueille 43 % des demandes de prise en charge préscolaire des familles de notre Commune.

Cette dépense supplémentaire de CHF 17'989.- a fait l'objet d'une annonce écrite à la Commission des finances conformément aux autorisations générales du préavis N° 01/2011.

La Municipalité